

République Française  
Département de Saône et Loire  
Arrondissement de Mâcon  
Canton de la Chapelle de Guinchay  
Commune de NAVOUR-SUR-GROSNE

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

Présents : 13

Date de convocation :

**02/09/2022**

Date d'affichage :

**02/09/2022**

**Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 16 septembre 2022**

Le vendredi 16 septembre 2022 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

**Étaient présents :** Isabelle AUGOYAT, Bernard BADROUILLET, Arnaud DENOJEAN, Jean DE WITTE, Ludovic DROIN, Patrice FERRET, Marie-Paule HORAT, Eliane JOMAIN, Jean PIÉBOURG, Fabienne PRUNOT, Philippe SAVARIS, David SOUFFLOT, Thierry VARACHAUD

**Étaient absents :** Raphaël CHARNAY,

**Étaient excusés :** Albin DAUMALLE, Amélie MARC, Nathalie RAJOT, Cindy ROQUENCOURT, Patrice SAUVAGEOT,

**Procurations :** Albin DAUMALLE à Jean DE WITTE, Nathalie RAJOT à Thierry VARACHAUD, Patrice SAUVAGEOT à Bernard BADROUILLET

**Secrétaire de séance :** Jean PIÉBOURG

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame le Maire informe les conseillers que Madame Nathalie RAJOT est partie fin août à Dakar pour une année. Elle poursuivra néanmoins sa mission de transmission des informations sur la messagerie navourcommunication via la plateforme Sending blue.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

**1. Contrat de prestation incendie**

Madame le Maire explique que la collectivité confie à la société SUEZ Eau France, le soin de contrôler et d'entretenir les bouches et poteaux d'incendie situés sur son territoire.

Le prestataire réalisera l'inventaire des bouches et poteaux d'incendie existants : au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 12 poteaux d'incendie se situent sur la commune de Navour-sur-Grosne.

Le contrat de prestation comprend :

Annuellement, un contrôle fonctionnel suivant :

- Le contrôle de l'emplacement de la bouche à clé et de l'accessibilité du carré de manœuvre de la vanne.
- Le contrôle de l'état général de l'hydrant, du numéro de poteau donné par le SDIS, et remise en peinture du numéro si nécessaire.
- Le contrôle du mécanisme de manœuvre et graissage si nécessaire.
- Le contrôle de l'étanchéité du poteau.
- L'établissement d'un rapport des points contrôlés et des opérations réalisées.

Tous les 3 ans, un contrôle de débit et pression.

Le prestataire réalisera sur devis, les prestations suivantes :

- La création d'un poteau d'incendie.
- Le renouvellement des bouches et poteaux d'incendie défectueux pour lesquels il ne serait plus possible de se procurer les pièces de rechange.

- Les grosses réparations nécessitant le démontage complet ou le remplacement de tout ou partie du corps de ces appareils.
- Les prestations concernant les réparations consécutives à des causes accidentelles.

La rémunération du prestataire est de 55,00 € HT par poteau d'incendie.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

### ***Délibération n°21 /2022***

#### ***OBJET : Contrat de prestations de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie***

Vu l'article L.2213-32 du Code général des collectivités territoriales et le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatifs à la responsabilité du Maire dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sur la commune

Madame le Maire rappelle que la collectivité dispose sur son territoire, conformément au Code général des collectivités territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment des poteaux et bouches d'incendie, appelés aussi « hydrants », alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable. Il est indispensable de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de partenariat avec SUEZ pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie.

Le contrat est prévu pour l'entretien de 12 poteaux d'incendie au prix de 55,00 € HT par appareil et par an (tarif applicable au 01/12/2022), révisable chaque année selon modalités particulières, et pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification à la Société. En cas de besoin, la société établira un devis pour la réparation et/ou remise en état des PEI défectueux ou devenus vétustes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prestations pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie avec la société SUEZ EAU FRANCE ayant son siège social à Paris la Défense – Tour CB21- 16 place de l'Iris -92040 PARIS LA DEFENSE pour une durée de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022, pour un montant forfaitaire annuel de 660 € HT, révisable chaque année.

## **2. Point travaux :**

### **- Salle des fêtes de Clermain :**

Madame le Maire indique que l'entreprise DURY-GELIN a terminé l'installation de la chaudière à granulés : la mise en route a été programmée le 1<sup>er</sup> septembre dernier avec formation de David DEVILLARD et des conseillers (Jean PIÉBOURG, Jean DE WITTE, Patrice FERRET, Philippe SAVARIS). La livraison des granulés est prévue le 21 septembre.

Il faudra prévoir un galandage et une porte anti-feu, d'une part pour respecter la réglementation de sécurité incendie pour les ERP et pour interdire l'accès de la chaufferie au public.

Les tables et les chaises devront désormais être rangées dans la salle principale.

Madame le Maire remercie Patrice FERRET et Philippe SAVARIS pour les travaux de finition dans la salle suite au démontage des convecteurs.

### **- Mur de la Ferdière du Bas :**

Madame le Maire signale que l'entreprise BONNOT-CHARVET a terminé l'empierrement du mur ce mois de juillet : un courrier a été envoyé à la propriétaire pour finaliser les travaux à sa charge, en outre la couvertine. Madame LELIGNY-DE-SERRES doit se renseigner au préalable auprès de l'entreprise de maçonnerie Alain DESROCHES qui avait commencé les travaux.

M. David SOUFLOT soulève un problème d'alignement avec le mur suivant.

Madame le Maire précise que l'alignement a été réalisé conformément au bornage effectué par le géomètre.

Mme Isabelle AUGOYAT préconise de donner un délai de réponse à la propriétaire pour éviter la dégradation du mur par les intempéries.

- **MAM**

Madame le Maire annonce que les dernières dépenses viennent d'être réalisées en particulier la pose de gazon synthétique dans la cour, le raccordement internet et l'aménagement de la cuisine.

La demande d'attribution de la subvention va être adressée à la CAF dès la réception des factures.

L'inauguration est prévue le 22 octobre 2022 à 10h30 suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes de Brandon.

L'entreprise GALIMI doit intervenir le 28 septembre pour modifier l'alimentation de la chaudière fioul sur la cuve extérieure de la salle des fêtes ; travaux demandés par la PMI suite aux émanations de fioul constatées lors de la visite d'inspection des locaux. Il faudra par la suite rouvrir l'entrée de la chaufferie par la cave des locataires pour éviter de passer par la MAM lors des visites d'entretien de la chaudière.

M. Patrice FERRET ajoute qu'il relève régulièrement les compteurs pour la facturation de la consommation de fioul des locataires et désormais de la MAM.

- **Bibliothèque :**

Madame le Maire indique que l'entreprise F'HABITAT a terminé le chantier en juillet : la pose des radiateurs s'est réalisée en août par Patrice FERRET.

Un devis a été sollicité pour la peinture des menuiseries au rez-de-chaussée du bâtiment afin d'harmoniser les couleurs.

Le placard et les étagères ont été remontées en juillet : Fabienne PRUNOT s'est chargée de remettre les livres provisoirement. Un tri devra être effectué par les bénévoles de la bibliothèque et par Nathalie PIEDADE qui a en charge les animations lectures à l'école.

- **La Croix de Brandon :**

Madame le Maire annonce que les travaux vont démarrer à partir du 15 octobre.

- **Lavoirs du Bourg de Brandon et de Clermain:**

Madame le Maire explique que les devis ont été consultés par la « commission bâtiment » avant la réunion de conseil, qui demande à recontacter les artisans pour plus de détails.

Par ailleurs, il nous a été signalé une fuite importante sur le lavoir de la Vacherie pouvant occasionner l'effondrement du mur du fond. Une visite a été sollicitée auprès de l'association Tremplin Patrimoine.

**3. Point financier :**

Madame le Maire fait état des dépenses et des recettes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 22 août 2022.

**Dépenses Section de fonctionnement :**

Chapitres	Désignation	Total budget	Réalisé	Solde
011	Charges à caractère général	150 800.00	101 583.71	49 216.29
012	Charges de personnel	134 850.00	66 953.48	67 896.52
014	Atténuation de produits	14 650.00	3 057.00	11 593.00
65	Autres charges de gestion courante	242 150.00	85 684.21	156 465.79
66	Charges financières	6 000.00	3 659.90	2 340.10
67	Charges exceptionnelles	2 500.00	0.00	2 500.00
023	Virement à la section d'investissement	235 800.00	0.00	235 800.00
042	Opérations d'ordre	3 280.35	1 845.00	1 435.35
	<b>TOTAL</b>	<b>790 030.84</b>	<b>262 783.30</b>	<b>527 247.54</b>

**Recettes section de fonctionnement :**

Chapitres	Désignation	Total budget	Réalisé	Solde
013	Atténuation de charges	15 500.00	9 406.17	- 6 093.83
70	Produits des services	69 380.00	47 198.61	- 22 181.39
73	Impôts et taxes	198 500.00	111 732.30	- 86 767.70
74	Dotations, subventions	223 602.00	158 410.39	- 65 191.61
75	Autres produits de gestion	35 000.00	27 498.32	- 7 501.68
77	Produits exceptionnels	0.00	202.33	202.33
002	Excédent de fonctionnement	248 048.84	0.00	- 248 048.84
	<b>TOTAL</b>	<b>790 030.84</b>	<b>354 448.12</b>	<b>- 435 582.72</b>

**Dépenses section d'investissement :**

Chapitres	Désignation	Total budget	Réalisé	Solde
16	Emprunt et dettes	51 800.00	51 167.35	632.65
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00	2 250.00	7 750.00
204	Subventions d'équipement	1 800.00	1 750.00	49.88
21	Immobilisations corporelles	523 784.84	124 520.92	399 263.92
001	Déficit d'investissent	48 355.33	0.00	48 355.33
	<b>TOTAL</b>	<b>635 740.17</b>	<b>179 688.39</b>	<b>456 051.78</b>

**Recettes section d'investissement :**

Chapitres	Désignation	Total budget	Réalisé	Solde
10	Dotations, fonds divers	110 805.33	64 221.79	- 46 583.54
13	Subventions	115 254.00	3 211.00	- 112 043.00
16	Emprunts et dettes	170 600.00	0.00	- 170 600.00
021	Virement de la section de fonctionnement	235 800.49	0.00	- 235 800.49
040	Opérations d'ordre	3 280.35	1 845.00	- 1 435.35
	<b>TOTAL</b>	<b>635 740.17</b>	<b>69 277.79</b>	<b>- 566 462.38</b>

**4. Projets 2023****- Voirie du groupe scolaire et parking**

Madame le Maire explique que la voirie d'accès du groupe scolaire par la maison Saint Joseph concerne en partie l'emprise de terrain achetée par la Communauté de communes pour la construction du bâtiment. Un rendez-vous doit être pris prochainement avec le nouveau président M. Rémy MARTINOT pour savoir à qui revient la facturation des travaux de voirie et d'éclairage public.

Mme Isabelle AUGOYAT rapporte que les parents ne prennent plus l'accès vers la maison Saint Joseph et se garent devant l'entrée principale de l'école. Il n'y a donc plus assez de places sur le parking.

M. Jean PIÉOURG suggère de réglementer la circulation par la pose de panneaux « sens interdit » à l'entrée du parking aux heures d'entrée et de sortie des élèves, ainsi qu'un « stop » vers la mairie.

Concernant la réfection du parking, Madame le Maire propose de réunir la commission voirie pour étudier le dossier (nombre de places de stationnement nécessaires, accès livraisons, aménagement du coin poubelles, gestion des eaux pluviales, enrobé drainant, signalétique, marquage au sol, déplacement des jeux d'enfants, plantations de haies et d'arbustes, vidéo-surveillance, etc....) sans oublier le petit parking devant la maison Saint Joseph qui appartient à la commune.

#### - **Groupe scolaire**

M. Jean PIÉBOURG indique qu'un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Didi Métallerie pour la confection d'un dispositif afin de récupérer les graviers tombant dans les regards d'eaux pluviales.

M. David SOUFFLOT propose l'utilisation de géogridde.

Suite à la dénonciation du marché « Espaces verts » par la Communauté de communes, une mise à disposition de M. Éric THOMAS, agent territorial, a été négociée avec la commune de La Chapelle-du-Mont-de-France. Une tonte a été effectuée dans l'enceinte du groupe scolaire à la rentrée.

M. Jean PIÉBOURG ajoute qu'il appelle régulièrement les entreprises pour régler des problèmes de stores, de chauffage, d'eau chaude, de clés, d'alarme PPMS...

Une réunion avec l'architecte et les entreprises est programmée le 12 octobre afin qu'elles puissent intervenir pendant les vacances scolaires et avant le 28 octobre, date de fin de parfait achèvement.

M. Philippe HILARION, Maire de la commune de La Chapelle-du-Mont-de-France s'est adressé au Préfet pour la mise à disposition d'un bus pendant les travaux de la RCEA. Le SIVOS n'en a pas été informé au préalable.

L'association Villages solidaires met en place un accompagnement à la scolarité les mardis de 16h30 à 18h30 à partir du 11 octobre 2022. Nathalie PIEDADE sera la référente avec 2 bénévoles.

Sinon, l'équipe enseignante semble satisfaite : un demi-poste d'ATSEM a été affecté dans la classe de Marie FOREST et certains emplois ont été réorganisés.

#### - **Atelier municipal**

Madame le Maire informe les conseillers qu'un courrier a été adressé au cabinet d'architecture COTE-PLAN le 16 août pour connaître l'avancement de l'étude. La liste des matériels et véhicules de la commune ont été communiqués récemment.

Une réunion avec la commission bâtiment sera programmée dès réception des propositions.

Il a été demandé en option la pose de panneaux photovoltaïques.

### **5. PLUI**

Madame le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu le 18 juillet 2022 à la Communauté de communes en présence de Mme Laurence FOREL du cabinet LATITUDE pour décider d'une révision du PLUI de l'ex CCMR. (Matour et sa région).

Mme Laurence FOREL indique qu'une nouvelle évolution du PLUI de l'ex CCMR est possible à condition d'éviter une « révision » qui obligerait à intégrer immédiatement les objectifs de baisse du rythme d'artificialisation fixés par la loi « Climat et résilience » et supprimerait de nombreuses zones AU inscrites dans les PLUI.

La procédure de modification peut être envisagée dans les cas suivants :

- Diminution des possibilités de construire
- Réduction de la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser
- Ouverture d'une zone à l'urbanisation
- Changements de destination pour les anciens bâtiments agricoles en zone A
- Basculement des Zones d'Aménagement Différé (ZAD) en Zone à Urbaniser (AU)

Les communes ont été invitées à transmettre pour le 19 septembre au plus tard à la CCSCMB leur dossier complet indiquant :

- Les parcelles objet d'une demande de reclassement
- Le plan communal avec l'indication des nouvelles demandes

M. Jean PIÉBOURG ajoute que tous les terrains constructibles non aménagés passeront automatiquement en zone agricole en 2027.

## **6. Participation raccordement électrique SYDESL**

Madame le Maire explique qu'une demande de raccordement électrique a été adressée au SYDESL dans le cadre d'une instruction de permis de construire.

Le coût résiduel pour les travaux de raccordement de la parcelle A11 sur la commune de Montagny-sur-Grosne s'élève à 4 450.00 € HT.

Afin de pouvoir donner suite à cette opération, le SYDESL sollicite la commune pour une délibération confirmant la prise en charge des travaux.

Résultats du vote : 14 contre – 2 abstentions.

M. Philippe SAVARIS informe les conseillers que la réunion du SYDESL se tiendra ce lundi 19 septembre pour en outre, la programmation des travaux 2023.

M. Jean PÉBOURG fait remarquer que le lampadaire au lieu-dit « La Ferdière du Bas » n'a toujours pas été remplacé depuis plusieurs années.

Mme Fabienne PRUNOT répond que le sinistre a été signalé lors de la réunion de recensement de besoins l'année dernière.

De même, il avait été évoqué une demande d'enfouissement des lignes électriques et télécom au lieu-dit « La Ferdière du Haut ».

M. David SOUFFLOT annonce que le coût de cette opération s'élève à 73 000 € avec un coût résiduel d'environ 10 000 € pour la commune.

Madame le Maire précise que la commune n'a pas reçu la demande de délibération de la part du SYDESL pour un engagement de travaux.

Concernant l'enquête sur l'éclairage public de la commune de Montagny-sur-Grosne, Madame le Maire rapporte qu'elle n'a reçu que 4 réponses pour la diminution des plages horaires.

Elle propose néanmoins de réduire d'une heure l'éclairage public sur toutes les communes, compte-tenu de l'augmentation du coût de l'électricité. Le sujet sera probablement abordé par toutes les communes lors de la réunion du syndicat.

## **7. Fibre optique**

Madame le Maire signale qu'une réunion avec le responsable de la société AXECOM a eu lieu le 16 août 2022 pour faire un point sur l'avancement des travaux de la fibre optique.

Toutes les maisons sont raccordées sauf Martine BELIN qui doit être raccordée par Saint-Point : les travaux de génie civil devraient s'effectuer en fin d'année.

La commune a contacté ORANGE pour bénéficier d'un abonnement à la fibre optique, mais il faut encore attendre pour la commercialisation.

## **8. Questions diverses**

M. David SOUFFLOT signale que l'espace Marguerite Collonge devient une aire de promenade pour les chiens alors qu'un panneau interdit la présence d'animaux sur le site : il est désagréable de trouver des excréments de chiens vers les jeux des enfants.

M. David SOUFFLOT trouve inadmissible d'avoir réalisé des travaux de voirie pour une résidence secondaire. Madame le Maire répond que le chemin d'accès était en très mauvais état et que la propriétaire avait formulé deux réclamations à la commune.

M. David SOUFFLOT suggère d'aménager un terrain de pétanque derrière la salle des fêtes de Clermain.

Madame le Maire demande à la commission voirie d'étudier la question.

Mme Isabelle AUGOYAT rapporte le problème de ramassage des ordures ménagères cet été.

M. David SOUFFLOT explique qu'un nouveau tri des emballages a été mis en place en début d'année avec une expérimentation de 6 mois. La période des congés annuels n'a pas été favorable à cette nouvelle organisation.

Des conteneurs supplémentaires vont être distribués prochainement dans chaque commune.

Concernant les bennes à verre, le nouveau prestataire ne s'est pas rendu compte de l'ampleur des tournées.

Madame Martine BELIN ajoute qu'elle a eu de nombreuses réclamations cet été et qu'elle a contacté à plusieurs reprises le SIRTOM pour la décharge des bennes à verre et à papier.

Mme Isabelle AUGOYAT demande où en est le projet de construction sur le terrain de Madame PERONCET. Madame le Maire répond que la famille PERONCET ne veut pas vendre le terrain à la commune et se chargera du bornage et de la viabilisation.

Le dossier est inscrit dans le cadre de la révision ou de la modification du PLUI pour supprimer l'OAP ( Opération d'aménagement programmée).

Il serait souhaitable que la viabilisation des parcelles soit réalisée avant notre projet de réfection de voirie du groupe scolaire et du parking.

M. Philippe SAVARIS demande à remettre les cadenas sur les placards de la salle des fêtes de Clermain. Il a été constaté un mélange de vaisselle avec des couverts en vrac lors du dernier état des lieux.

Madame le Maire conseille d'être plus vigilant lors des manifestations des associations, où se mélangent vaisselle et matériels.

Il serait aussi opportun de refaire un inventaire de la vaisselle à Clermain et Brandon.

M. David SOUFFLOT signale qu'il n'y a pas d'éclairage sous le préau de Clermain.

Madame le Maire répond que l'alimentation de l'éclairage du préau est dans la mairie et est inaccessible en cas de location de la salle des fêtes. Un devis sera sollicité auprès de M. Vincent ROLLET.

## **9. Agenda des réunions**

Projet de territoire :

- Habitat, Rénovation urbaine et patrimoine le 22 septembre de 14h à 18h à Dompierre-les –Ormes.
- Economie et Tourisme le 7 octobre de 14 à 18h à Matour.
- Services, lien social et mobilité le 14 octobre de 14 h à 18h à Tramayes.

Commission enfance et jeunesse le 3 octobre 2022 à 20h à Matour.

Réunion associations Navour-sur-Grosne le 7 octobre 2022 à 18h30 à Clermain.

Fêtes des solidarités de Villages solidaires le 8 octobre 2022 à TRIVY.

Visite de parfait achèvement des travaux du groupe scolaire le 12 octobre à 9h.

Inauguration MAM le 22 octobre 2022 à 10h30 à Brandon.

Cérémonie du 11 novembre : vin d'honneur à Brandon à 11h.

Repas CCAS le 20 novembre 2022.

Inauguration groupe scolaire le 26 novembre 2022.

Fin de séance à 22h30.

Prochaine réunion le vendredi 18 novembre à 20h.